

ACTION URGENTE

CHINE. UN AVOCAT AYANT RACONTÉ SON EXPÉRIENCE DE LA TORTURE ARRÊTÉ

L'avocat Chang Weiping, connu pour défendre les droits des personnes victimes de discrimination, a été arrêté par des policiers à Baoji, dans la province du Shanxi, le 22 octobre 2020. Il est actuellement détenu au secret en « résidence surveillée dans un lieu désigné » pour suspicion d'« incitation à la subversion de l'État ». Six jours avant son arrestation, il avait publié sur YouTube une vidéo dans laquelle il parlait de son expérience de la torture pendant les 10 jours qu'il avait passés sous ce régime de détention en janvier 2020. Le fait que Chang Weiping ait déjà été torturé et qu'il ne puisse pas contacter sa famille ni ses avocats renforce le risque qu'il ne subisse des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Director He Dong
Baoji City Public Security Bureau
57, Zhongshanxilu,
Weibin Qu, Baoji Shi,
Shanxi Province,
721001
Chine

Monsieur le Directeur,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude pour l'avocat et défenseur des droits humains **Chang Weiping** (常玮平), qui a été arrêté par des policiers dans la ville de Baoji le 22 octobre. Il est actuellement détenu au secret en « résidence surveillée dans un lieu désigné » (指定居所监视居住) pour suspicion d'« incitation à la subversion de l'État » (煽动颠覆国家政权). Je crains fortement qu'il ne soit soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention par la police.

Le 26 octobre, le père de Chang Weiping s'est rendu auprès de la sous-direction du bureau de la Sécurité publique de Baoji pour le district de Gaoxin, accompagné d'avocats engagés par la famille, pour tenter d'obtenir des informations. Leurs demandes de documents juridiques, de contacts avec Chang Weiping et de libération sous caution ont toutes été rejetées. Le fait de détenir arbitrairement Chang Weiping pour avoir exercé sa liberté d'expression et de l'empêcher d'entrer en contact avec ses avocats et sa famille porte atteinte au principe d'égalité devant la loi et d'égale protection de la loi, proclamé par l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il est alarmant de constater que l'arrestation de Chang Weiping a eu lieu six jours après qu'il a décrit publiquement les séances de torture qu'il avait subies pendant les 10 jours qu'il avait déjà passés en « résidence surveillée dans un lieu désigné » en janvier 2020. Le fait qu'il ait été précédemment soumis à des actes de torture en détention renforce considérablement mon inquiétude pour son bien-être actuel et futur.

En conséquence, je vous prie instamment :

- de libérer immédiatement et sans condition Chang Weiping, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables indiquant qu'il pourrait avoir commis une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès respectant les normes internationales d'équité ;
- en attendant sa libération, de veiller à ce qu'il puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec sa famille et les avocats de son choix, et qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Chang Weiping est un avocat et défenseur des droits humains qui vit à Baoji, dans la province du Shanxi. Il est connu pour son travail en faveur des droits des personnes victimes de discrimination en raison de leur état de santé, de leur sexe, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. En raison de son franc-parler et du caractère sensible de son travail, le Bureau des affaires judiciaires de la municipalité de Baoji a suspendu son autorisation d'exercer sa profession en octobre 2018. La pression et l'ingérence exercées en permanence par les autorités ont empêché Chang Weiping de se faire embaucher dans d'autres cabinets d'avocats en 2019. Finalement, en janvier 2020, les autorités ont officiellement annulé son autorisation d'exercer.

Chang Weiping a été arrêté le 22 octobre 2020. Comme il habite seul, personne n'était au courant de son arrestation jusqu'à ce que les autorités en informent son épouse par téléphone le soir même. Elles n'ont encore fourni aucun document décrivant les circonstances de son arrestation.

Le 26 octobre, le père de Chang Weiping et des avocats engagés par sa famille se sont rendus ensemble auprès de la sous-direction du bureau de la Sécurité publique de Baoji pour le district de Gaoxin afin de tenter d'obtenir des informations sur son arrestation. Toutes leurs demandes – de documents juridiques, de contacts avec Chang Weiping et de libération sous caution – ont été rejetées.

Ce n'est pas la première fois cette année que Chang Weiping est placé en « résidence surveillée dans un lieu désigné ». Il a été détenu à ce titre pendant 10 jours en janvier 2020 après avoir participé à une réunion privée à Xiamen en décembre 2019, au cours de laquelle des militant-e-s des droits humains avaient débattu de sujets d'actualité et de la situation de la société civile en Chine. Un autre avocat spécialiste des droits humains ayant assisté à cette réunion, [Ding Jiayi](#), demeure détenu depuis qu'il a été arrêté par des policiers le 26 décembre 2019.

Chang Weiping a été arrêté six jours après avoir publié une [vidéo](#) sur YouTube, dans laquelle il raconte avoir été soumis à la torture pendant sa détention en janvier 2020. Il affirme que des policiers l'attachaient 24 heures sur 24 à une chaise d'immobilisation appelée « chaise du tigre » et qu'il a été interrogé à 16 reprises. Il dit également avoir été placé sous surveillance renforcée après sa libération.

La « résidence surveillée dans un lieu désigné » est une mesure qui, dans certaines circonstances, permet aux enquêteurs de maintenir des personnes hors du système de détention officiel pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, et s'apparente à une forme de détention au secret. N'ayant pas la possibilité de consulter un avocat de leur choix ni d'entrer en contact avec quiconque, y compris leur famille, les suspects placés sous ce régime de « résidence surveillée » risquent de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Cette forme de détention est utilisée pour entraver les activités de défenseurs des droits humains, dont des avocats, de militants et de pratiquants de certaines religions. Les militants et les défenseurs des droits humains continuent d'être systématiquement soumis à une surveillance, à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, à des arrestations et à des placements en détention.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, chinois
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 16 janvier 2021
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Chang Weiping (il)